

## Rétablir la compétitivité bancaire pour augmenter la capacité de financement de l'UE - Propositions et exemples

La FBF appelle en premier lieu à réviser la réglementation pour **mieux refléter les caractéristiques de risques des financements immobiliers et du financement des entreprises**, à savoir rendre permanentes les dispositions transitoires de calcul de l'output floor, mécanisme qui relève fortement les exigences minimales pour les activités dont les risques sont calculés par des modèles internes pour les expositions à faible risque (financement du crédit immobilier, des entreprises non notées, couverture des risques de change et de taux des clients). Cette pérennisation pourrait également s'accompagner d'une révision des pondérations applicables à l'approche standard pour les mêmes expositions. La mise en œuvre des propositions de la FBF permettrait d'éviter d'immobiliser à terme 42 milliards de fonds propres bancaires en France et de libérer ainsi une capacité de financement au profit des ménages et des entreprises de 496 milliards d'euros. Voici quelques-unes des propositions de la FBF :

Dispositions transitoires de calcul de l'output floor

- **Sur le crédit immobilier** : le taux de pondération de 10 % est rendu permanent (impact par rapport au taux de 20 % en 2032). **Cela libérerait un potentiel de 308 Mds € de financement supplémentaire.**
- **Sur les corporates non notés** : le taux de pondération de 65 % est rendu permanent (impact par rapport au taux de 100 % en 2032). **Cela libérerait un potentiel de 170 Mds € de financement supplémentaire.**
- Sur les solutions de couverture offertes au client, **cela libérerait un potentiel de 18 Mds € de financement supplémentaire.**

Report de la revue fondamentale des risques de marché (FRTB). **Cela libérerait un potentiel de 83 Mds € de financement supplémentaire.**

Trade finance et garanties du commerce international, avec un passage d'un « credit conversion factor de 20 % à 50 % pour les expositions supérieures à un an ». **Cela libérerait un potentiel de 140 Mds € de financement supplémentaire.**

Pour mieux comprendre ce que cela implique, voici **trois exemples concrets** :

○ Pour un crédit immobilier à un ménage d'un montant de 300 000 euros, la banque devra immobiliser deux fois plus de fonds propres en 2032 par rapport à aujourd'hui (7 200 euros au lieu de 3 600 euros). **Maintenir une pondération de 10 % permet à une banque de mobiliser deux fois moins de fonds propres pour accorder un prêt immobilier, et de refléter leur faible niveau de risque.** Cela facilite l'accès au crédit en France, des conditions de prêt plus abordables et davantage de capacité de financement pour les ménages.

○ Autre exemple, la fin des dispositions transitoires pour un prêt de 5 000 000 d'euros à une entreprise de la défense ou une entreprise de promotion immobilière non notées en externe entraîne une augmentation du capital immobilisé de + 54 % (600 000 euros au lieu de 390 000 euros). **Maintenir la pondération réduite permet aux banques de continuer à financer les entreprises qui investissent au bénéfice de la croissance** (cybersécurité, défense, renouvellement industriel...).

- Enfin, sans révision des règles prudentielles sur les solutions de couverture de change et de taux des entreprises, le fait pour un exportateur de s'immuniser contre les fluctuations de change de ses contrats ou pour un champion national qui s'immunise contre les variations des taux d'intérêt de ses dettes coûtera 40% des fonds propres à immobiliser supplémentaires.

**Sur ces 3 exemples concrets, tous les chiffres montrent que le crédit immobilier en France est l'un des plus sûrs et performants au monde, de même que le financement des projets de défense, ... Il n'y a donc pas de justification économique à renforcer encore les exigences en capital.**

Ensuite, la FBF appelle à **agir contre le décrochage compétitif des banques européennes sur les activités de marché et de banque d'investissement** : selon les données de Coalition Greenwich Competitor Analytics, en 2012, les banques américaines représentaient 39% de la part de marché totale de la région, contre environ 50% en 2024. Autre illustration : début 2026, la capitalisation de JP Morgan est environ équivalente à la somme des capitalisations des sept

plus grandes banques européennes (respectivement 709 Md\$ contre 731 Md\$), alors qu'en 2008, elle était à peu près comparable à celle de Banco Santander (respectivement 147 Md\$ et 135 Md\$). Nous plaignons pour un report des règles bâloises sur les risques de marché afin d'assurer un alignement avec les règles américaines.

La FBF propose également des **mesures à effet immédiat au bénéfice de l'accompagnement du commerce international et des grands financements stratégiques de l'Union Européenne** (avions, barrages, éoliennes, hôpitaux, data centers, ...).

- **Avec des propositions de révision du cadre prudentiel du Trade Finance, la FBF chiffre à 140 milliards d'euros la libération de capacité de financement des banques françaises au profit des entreprises œuvrant à l'international.** Plus de 80 % du commerce international repose sur une forme ou une autre de financement du commerce. Cela signifie que toute entreprise – de la PME à la grande multinationale – doit avoir accès à des produits de financement et de garantie du commerce international chaque fois qu'elle a besoin d'importer des composants essentiels, lorsqu'elle commercialise ses produits à l'étranger et lorsqu'elle tente d'obtenir des contrats internationaux. La réglementation prudentielle ne reflète pas aujourd'hui le faible risque intrinsèque des prêts et garanties fournis par les banques pour accompagner les clients dans leurs opérations de commerce international. C'est la raison pour laquelle la FBF encourage la Commission Européenne à mettre en œuvre ses propositions d'application rapide pour veiller à ce que les expositions de financement et de garanties du commerce ne soient pas réglementées de manière pénalisante. **Par exemple, grâce à ces mesures, le coût pour un exportateur d'obtenir une garantie bancaire à hauteur de 300 millions d'euros de ses contrats commerciaux diminuerait considérablement passant de 14 M€ à 6 M€.**
- **Aujourd'hui, les règles prudentielles européennes applicables au financement bancaire des grands projets sont plus lourdes que nécessaire et les propositions de révision de la FBF permettent de libérer**

**93 milliards d'euros de financement.** Les financements spécialisés permettent de construire des infrastructures d'énergie verte, des réseaux de transport propres, des hôpitaux, des écoles, des équipements industriels essentiels. Ces financements sont essentiels pour la souveraineté énergétique et industrielle de l'Europe. Les financements spécialisés appartiennent souvent à des portefeuilles où les défauts sont extrêmement rares. Or, les règles prudentielles actuelles imposent des exigences de validation statistique (backtesting) qui supposent... d'avoir des défauts. Ce qui est techniquement impossible sur des portefeuilles qui, par nature, ne connaissent presque pas de défauts. C'est un problème parce que cela empêche les banques d'utiliser des modèles internes plus sensibles au risque et les force à utiliser des approches standardisées, plus lourdes en capital. L'Europe s'impose des contraintes que d'autres juridictions n'appliquent pas, ce qui pénalise nos investissements stratégiques. Les banques françaises sont de plus en plus évincées par leurs concurrentes internationales, ce qui prive des champions de financement domestique. **Pour financer notre transition énergétique et nos infrastructures vitales, l'Europe ne peut plus s'imposer des règles absurdes qui interdisent d'utiliser des modèles adaptés aux portefeuilles solides. Les secteurs stratégiques ont besoin de règles proportionnées. Une révision du texte de niveau 1 permettra d'ajuster le traitement prudentiel, de baisser le coût du financement et de soutenir la compétitivité européenne**

**Aujourd'hui, une part importante de l'argent que les banques pourraient prêter aux ménages, aux entreprises ou aux collectivités est immobilisée dans des « coussins » prudentiels qui ont été ajoutés au fil des années :** coussin contracyclique, coussin O-SII et coussin de risque systémique. Ces exigences, initialement conçues pour protéger le système financier, sont devenues trop nombreuses, trop complexes, et surtout **plus élevées en Europe que dans le reste du monde.** Résultat : les banques européennes disposent de **beaucoup moins de marges pour prêter** que leurs concurrentes américaines ou britanniques. Supprimer ces coussins ou en réduire fortement l'ampleur permettrait de **libérer immédiatement plus de 260 milliards d'euros** pour soutenir l'économie réelle. À l'inverse, maintenir ces coussins élevés ne renforce plus réellement la stabilité, car **les banques sont déjà très solidement capitalisées** (les fonds propres CET1 des 6 plus grandes banques françaises sont passés de 348,8 milliards d'euros en 2019 à 425,2 milliards de 2024). En revanche, cela freine l'investissement, pèse sur la croissance, et pousse les clients vers des acteurs non régulés, moins sûrs. **Alléger ces coussins permettrait de redonner de l'oxygène au crédit, soutenir le pouvoir d'achat, et permettre aux banques françaises d'accompagner pleinement les projets des familles, des entrepreneurs et des territoires.**

Dans les règles européennes de solvabilité bancaire (CRR), les logiciels sont **déduits du capital CET1**, ce qui reflète l'idée qu'un logiciel perd de la valeur et ne peut pas absorber les pertes en cas de crise ou de liquidation. Or, les infrastructures IT doivent rester robustes, sécurisées et conformes aux normes européennes (cybersécurité, anti-fraude, continuité d'activité). Les régulateurs prennent désormais la résilience numérique comme un enjeu central. Les clients attendent des applications mobiles performantes, des services 24/7, des notifications en temps réel et une sécurité renforcée des transactions. Le secteur bancaire doit maintenir un niveau de service équivalent aux nouveaux acteurs 100 % digitaux. Il est impératif de supprimer la déduction des logiciels des fonds propres parce que les investissements numériques des banques se traduisent directement pour les particuliers et les entreprises par des paiements plus rapides et fiables, une meilleure protection contre la fraude, des services

accessibles en ligne, sans déplacement, une expérience client plus fluide, des outils de gestion financière plus performants. **La banque devient de plus en plus digitale, car c'est une attente forte de la société et la suppression de la règle de déduction des logiciels permet de libérer 47 milliards de capacité de financement.**

Le *NPL backstop* est une règle européenne créée après la crise financière pour obliger les banques à mettre de côté davantage de capital lorsqu'un prêt devient douteux. La FBF a chiffré à 8 milliards d'euros le supplément de provision sur les dossiers en difficulté en plus des provisions comptables. Mais depuis, les banques ont **énormément renforcé leur solidité** : taux de fonds propres élevés et baisse massive des créances douteuses. **Aujourd'hui, les banques européennes sont parmi les plus sûres du monde.** Ce dispositif, utile à l'époque, est devenu **redondant** avec les normes déjà en place et est une spécificité européenne appliqué ni aux Etats-Unis, ni au Royaume-Uni. Surtout, **la banque dispose de moins de marge de manœuvre pour accompagner le client**, car plus le dossier dure, plus cela lui coûte en capital : **les banques sont pénalisées lorsqu'elles laissent une seconde chance aux clients. Des situations individuelles sont traitées comme des risques identiques**, sans nuance. Le *NPL backstop* réduit la capacité des banques à accompagner les situations fragiles, encourage la cession des créances à des acteurs moins bienveillants et rend plus difficile l'accès au crédit pour les ménages modestes. C'est une règle qui, en voulant sécuriser le système, produit des effets contraires à la protection des clients. **La suppression du *NPL backstop* n'est pas un "cadeau aux banques". C'est une mesure pro-croissance dont les bénéficiaires vont directement aux ménages, via un crédit plus accessible, aux entrepreneurs qui ont besoin d'investir, à la transition écologique qui nécessite des financements massifs, à l'économie française et européenne dans son ensemble.** En libérant 8 milliards d'euros de provisions prudentielles, on redonne de la puissance de financement à un secteur qui irrigue **toute l'économie réelle. Ce sont près de 96 Mds € de financement supplémentaire qui pourraient être libérés.**

Le **PVA** est une règle prudente instaurée après la crise financière. Elle oblige les banques à déduire du capital une sorte de *réserve de précaution* sur certains actifs évalués à la juste valeur, **même quand ces actifs ne présentent aucun risque réel.** La FBF a chiffré les fonds propres immobilisés au titre de la PVA à 8 milliards d'euros pour les banques françaises. **Le PVA est une double peine réglementaire qui n'ajoute plus de sécurité, mais des coûts.** Le PVA est **une spécificité presque exclusivement européenne**, les banques américaines, britanniques n'y sont pas soumises. Résultat : les banques européennes immobilisent trop de capital, perdent des parts de marché face aux banques anglo-saxonnes. **Ce sont près de 88 Mds € de financement supplémentaire qui pourraient être libérés.**

*Le MREL est un ensemble de règles très complexes, uniquement européen, qui impose aux banques de détenir un stock important de dettes prêtes à absorber les pertes en cas de crise.* Les banques européennes sont aujourd'hui les seules à supporter un MREL aussi lourd, bien plus exigeant que l'équivalent américain (TLAC). **La FBF propose de supprimer cette surréglementation européenne, d'aligner les exigences sur les règles de Bâle, ce qui permettrait de libérer 3 milliards d'euros par an, de rétablir des conditions de concurrence équitables, simplifier le cadre prudentiel et renforcer la capacité de financement de toute l'économie.**